

**COMMUNE DE VICH
RAPPORT DE LA COMMISSION DES
FINANCES relatif au préavis municipal
N°4/2015-2016, relatif à l'adaptation de
la rétribution de la Municipalité pour la
législature 2016-2021.**

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

La Commission des finances, composée de Mme Carol Wuersch, de MM. Claudio Greco, John Howells et Thierry Rollinet, s'est réunie le 6 juin 2016 afin d'étudier le préavis mentionné. Elle a rencontré le 3 juin 2016 Mme Antonella Salamin ainsi que MM. Michel Burnand et Jean Sommer, que nous remercions pour leurs explications.

La charge de travail de l'exécutif s'est complexifiée et nos municipaux sont de plus en plus sollicités. On attend de leur part une gestion de plus en plus pointue des affaires communales.

Ainsi, la Commune de Vich a versé pour 2015 à titre de rémunération de ses municipaux, un montant global de CHF 164'000 (fixe et variable). Ce montant couvre une charge de travail estimée entre 25% et 45% chacun suivant les dicastères, ce qui correspondrait, en équivalent plein temps, à environ CHF 110'000/an. A volume d'heures constant, l'adaptation demandée porterait cette somme à près de CHF 118'000/an, soit une augmentation d'environ 6%.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances recommande au Conseil Général d'accepter le préavis N°4/2015-2016, relatif à l'adaptation de la rétribution de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

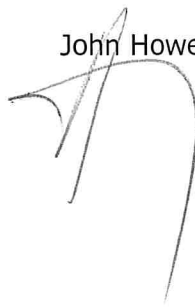
Carol Wuersch



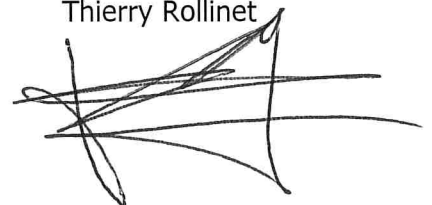
Claudio Greco



John Howells



Thierry Rollinet



Vich, le 6 juin 2016